

BARÈME DES HONORAIRES DE VENTE / LOCATION / GESTION

AU 18 DECEMBRE 2024



Transaction / Vente

* Bien à usage d'habitation (charges acquéreur)

Prix	Honoraires
Parking ou box	Forfait de 3000€ TTC
Jusqu'à 150.000€	8 % du prix de vente
De 150.001€ à 250.000 €	7 % du prix de vente
De 250.001€ à 500.000 €	6 % du prix de vente
De 500.001€ à 800.000 €	5 % du prix de vente
Supérieur à 800.000 €	4 % du prix de vente

A titre exceptionnel, et sur demande les honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur en fonction des prescriptions du mandat.
L'agent ne doit recevoir et détenir d'autres fonds, et effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Transaction / Location

HABITATION VIDE / MEUBLÉ RÉSIDENCE PRINCIPALE

- À la charge du locataire et 15€ TTC/M2 surface habitable
12€ TTC/M2 pour les visites, constitution du dossier, rédaction du bail, 3€ TTC/M2.
pour l'état des lieux
- À la charge du bailleur 15€ TTC/M2 surface habitable
12€ TTC/M2 pour les visites, constitution du dossier, rédaction du bail, 3€ TTC/M2.
pour l'état des lieux
- À la charge du bailleur exclusive 12€ TTC/M2 pour frais d'entremise et
de négociation sur devis accepté

GESTION

Honoraires de gestion locative - Habitation / Parking / Commercial

- À la charge du bailleur 6% HT soit 7,2% TTC (des sommes encaissées (loyer, charges et taxes)

HABITATION VIDE / MEUBLE RESIDENCE SECONDAIRE

- À la charge du locataire 1 mois de loyer CC TTC
- À la charge du bailleur 1 mois de loyer CC

PARKING

- À la charge du locataire
1 mois de loyer CC TTC

LOCAUX COMMERCIAUX

- À la charge du locataire - Bail 3/6/9 : 12% TTC du 1er loyer triennal Bail précaire
: 12% TTC du loyer sur la période totale de location Rédaction d'acte de
renouvellement de bail : 5.000€ TTC.